

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015338	Date d'inspection Le 21 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie La Mélodie 2 (2014)		Numéro de téléphone (506) 852-3636	
Adresse 345 avenue Bras-D'Or Dieppe NB E1A 2B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Suite à la visite du 13 juin 2024, la Mentor en Assurance de la Qualité retourne sur les lieux afin de re-mesurer 2 locaux. Encore une fois, c'est tout simplement pour faire la mise à jour de la feuille de mesure. Celle-ci sera envoyée à l'exploitante aussitôt que possible.

original signé par  
Sophie Powers

Le 21 juin 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Tina LeBlanc

Le 21 juin 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date